

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 25 octobre 2018

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Jacqueline AYMOZ, Marielle BRUNET, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Michel KRYSTLIK, Anthony MAHE, Richard MEYER, Nadine ROUX.

POUVOIRS : Adrien CHOLLAT a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY

SECRETAIRE : Marielle BRUNET

En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

Avant d'ouvrir la séance de ce conseil, Monsieur le Maire présente les deux nouveaux agents municipaux qui ont été retenus par la commission « ressources humaines ». Ces agents intégreront le service technique à compter du lundi 5 novembre. Il s'agit de M. Jean Philippe Blanchet, en tant que responsable et de M. Jean-Jacques Monin-Picard, en tant qu'agent polyvalent.

Nous leur souhaitons la bienvenue et de trouver très rapidement leurs marques dans l'équipe. Je leur laisse quelques minutes pour se présenter.

Ces 6 dernières semaines ont été relativement calmes.

- Le Dirt Fake a tenu toutes ses promesses, grosse réussite pour les organisateurs, grosse affluence de visiteurs. Des artistes de qualité ont travaillé le métal sous une météo favorable.
- Nos amis pétanqueurs sont tombés sur de grosses cylindrées face auxquelles ils n'ont rien pu faire devant la puissance des tirs adverses, si ce n'est résister aussi longtemps que possible.
- Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) a été effectué dans toutes les écoles du village, le jeudi 4 octobre. Il ressort de cette expérience que tous les acteurs, animateurs, observateurs ont participé comme s'ils évoluaient en situation réelle. Les conclusions de cet exercice sont en cours. Il me semble, dans un premier temps, que les observations ont été très positives.
- Au dernier conseil de gestion enfance jeunesse, ses membres ont décidé de confier la gestion de la structure du relais des assistantes maternelles à la commune de Saint Geoire en Valdaine. A ce titre, je tiens à préciser que la compétence de l'équipe administrative de St Geoire en Valdaine porte ses fruits et ce, sous la houlette d'Alexandre Ecosse. Ce premier pas peut prélude à une démarche ultérieure plus globale.
- Parmi les dossiers en cours, celui de la Maison de Services au Public reste le dossier phare. Le pays vironnais, les communes du bassin valdainois sont impliqués et travaillent déjà de concert.

- Comme vous le savez, au Pays Voironnais, le conseil communautaire a voté la création d'un nouvel impôt portant sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Résultat : 21 délégués n'ont pas voté, 7 ont voté contre, et 10 pouvoirs, au total 35 votes pour.

Monsieur le Maire termine en vous rappelant que plusieurs manifestations sont à l'ordre du jour :

- Ce samedi 27 octobre à 11h : inauguration de la borne de rechargement des véhicules électriques
- Assemblée générale du souvenir Français à Merlas, ce même samedi à 10h, Patrice et Marielle nous représenteront
- Dimanche 11 novembre, je compte sur vous nombreux pour honorer le centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale. Je suggère de faire sonner les cloches de l'église à 11h pendant 11 minutes comme cela se fera dans d'autres bourgades.

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseils municipaux : 22/11 et 13/12 à 19h15
- SPR : 19/11 et 10/12 à 14h00
- Commission Culture bilan 2018 le lundi 26/11
- Réunion publique de présentation de la Gendarmerie à destination de tous les habitants de la Valdaine le vendredi 7 décembre à 20h à l'Espace Versoud.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Finances

- ✓ SEDI : participation financière de la commune pour la borne IRVE.

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) œuvrant en faveur de l'éco-mobilité, réalise les travaux pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Conformément à l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à : 9 365,08 € HT
 Le montant de la participation du SEDI s'élève à : 6 555,56 € HT
 Le montant de la participation de la CAPV s'élève à : 1404,76 € HT
 Le montant de la participation de la commune s'élève à : **1 404,76 € HT**

La contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense, le SEDI prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA.

Décision : acceptée à l'unanimité

- ✓ Bilan saison piscine

Les conditions météorologiques plus que clémentes ont permis une fréquentation en hausse. La nouvelle équipe a bien fonctionné et nous n'avons pas de difficulté à déplorer sur cette saison.

Néanmoins, un travail de détection de fuite sur le petit bassin sera engagé afin d'y remédier avant la prochaine saison.

Le bilan financier fait apparaître un déficit de fonctionnement de l'ordre de 14 000 €.

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ « Montée des trois pierres » : choix des entreprises

Nous avons une surprise de taille en ce qui concerne le coût de la remise en état de ce passage emblématique. Après analyse du prix auprès du maître d'œuvre et au vu de notre propre expérience, il ressort que l'inflation et le coût des matériaux obèrent de 10 à 15% les prix que nous avons arrêtés, et nous en avons la vérification au niveau des appels d'offres du Pays Voironnais. Par ailleurs, des travaux supplémentaires viennent en extension du cahier des charges. Nous devons prévoir une dépense supplémentaire de l'ordre de 40 000€ au prochain budget.

Pour info : nous sommes en attente de l'accord d'une subvention complémentaire de la part de la Région.

L'entreprise Espaces Verts du Dauphiné (EVD) a fait une offre à 198 535,20 € HT.

Il est proposé de confier le marché à l'entreprise EVD.

Décision : accepté avec 2 abstentions

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 16 octobre 2018

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 18 20056 – réceptionné le 13 juillet 2018

Demandeur : Maryvonne Krystlik

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : Partage / Construction maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AS 353 – AS 354 – AS 355 – AS 356 – AS 357 – AS 360

Zonage :

AS 353 – AS 354 = A et Ub

AS 355 – AS 356 – AS 357 – AS 360 = Ub

Opération réalisable. Arrêté du 13 septembre

AN 104 et AN 165 = Ub

CUa 38 386 18 20072 – réceptionné le 14 septembre 2018

Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : route de la Pâle

Objet : Vente Pacaud / Lakhdar

Section (s) / Parcelle (s) : AH 253 – AH 255 – AI 31 – AI 32 – AI 33 – AI 34 – AI 148 – AI 150

Zonage :

AH 253 – AH 255 = As

AI 33 – AI 34 = Nf

AI 31 = Nh

AI 148 – 150 = As et Aa

AI 32 = As

CUa 38 386 18 20073 – réceptionné le 14 septembre 2018

Demandeur : M^e Françoise Lemaire-Leroy

Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine

Objet : Vente Hadjadji / Pacaud

Section (s) / Parcelle (s) : AL 479

Zonage : Ubb1 et Uba

CUa 38 386 18 20074 – réceptionné le 14 septembre 2018

Demandeur : M^e Isabelle Lioger-Schindler

Adresse du terrain : La Prairie

Objet : Consorts Fayolle / Safer

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 45

Zonage : As

CUa 38 386 18 20075 – réceptionné le 17 septembre 2018

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : Vente Valette / Rigollet

Section (s) / Parcelle (s) : AM 231 – AM 232 – AM 234 – AM 72

Zonage : Uaa

CUa 38 386 18 20076 – réceptionné le 17 septembre 2018

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : route des Rieux
Objet : Succession Bonnet
Section (s) / Parcelle (s) : AS 419
Zonage : Ub et Uba

CUa 38 386 18 20077 – réceptionné le 8 octobre 2018

Demandeur : SCP Maguet - Ricotti
Adresse du terrain : route de Grosset
Objet : Propriété Montalvo
Section (s) / Parcelle (s) : AD 348 – AD 350
Zonage : Nhb1

CUa 38 386 18 20078 – réceptionné le 10 octobre 2018

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : route des Brosses
Objet : succession Fayard
Section (s) / Parcelle (s) : AO 40 – AO 130
Zonage : Nh et A

DECLARATIONS PREALABLES

DP 038 386 18 20044 – Réceptionné le 25 juillet 2018

Demandeur : Jean-Marc Santurenne
Adresse du terrain : route du Bourg
Objet : réfection de la toiture
Section (s) / Parcelle (s) : AM 107
Zonage : Uab1
Demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des bâtiments de France (pente du toit)

DP 038 386 18 20053 – Réceptionné le 10 septembre 2018

Demandeur : Mickaël Lechat
Adresse du terrain : impasse du Haut Boyet
Objet : ravalement des façades
Section (s) / Parcelle (s) : AH 258
Zonage : Ubb2
Demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des bâtiments de France (traitement des soubassements et encadrements d'ouvertures)

DP 038 386 18 20054 – Réceptionné le 20 septembre 2018

Demandeur : Damien Duret
Adresse du terrain : route de la Lambertièrre
Objet : réfection de la toiture et mise en place de volets
Section (s) / Parcelle (s) : AN 154
Zonage : Ubb4
Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission.

DP 038 386 18 20055 – Réceptionné le 21 septembre 2018

Demandeur : Cyril Rousset
Adresse du terrain : chemin de la Fontaine
Objet : création d'une piscine
Section (s) / Parcelle (s) : AO 155 – AO 157
Zonage : Nhb3 et As
Avis défavorable de la commission (le projet est situé en zone As où toute nouvelle construction est interdite)

DP 038 386 18 20056 – Réceptionné le 8 octobre 2018

Demandeur : Guillaume Jalby
Adresse du terrain : route des Egarrières
Objet : modification des ouvertures
Section (s) / Parcelle (s) : AB 66
Zonage : Nh
Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20057 – Récépissé le 10 octobre 2018

Demandeur : Juliette Perratone

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : réfection de la toiture, reconstruction du mur, installation d'une porte d'entrée

Section (s) / Parcelle (s) : AN 110

Zonage : Ub et Uba

DP 038 386 18 20058 – Récépissé le 12 octobre 2018

Demandeur : Sandy Dewasmes

Adresse du terrain : route de l'Ourcière

Objet : ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : AB 206

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 038 386 18 20059 – Récépissé le 12 octobre 2018

Demandeur : Ginette Gros-Coissy

Adresse du terrain : route de Cormérieu

Objet : changement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AO 192

Zonage : Nhb3 et As

Avis favorable de la commission

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 18 20003 – Récépissé le 4 juin 2018

Demandeur : GAEC de la Cascade

Adresse du terrain : Rozier

Objet : extension bâtiments agricole existants

Section (s) / Parcelle (s) : AV 30

Zonage : A

Arrêté favorable

PC 38 386 18 20005 – Récépissé le 3 août 2018

Demandeur : Département de l'Isère

Adresse du terrain : voie de la Thuery

Objet : construction d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO : bâtiment technique)

Section (s) / Parcelle (s) : AE 206

Zonage : Ue et Uea

Arrêté favorable

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : route du Bourg

Section (s) / Parcelle (s) : AM 231 – AM 232 – AM 234 – AM 72

Pas d'exercice du droit de préemption

M^e Françoise Lemaire-Leroy

Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine I

Section (s) / Parcelle (s) : AL 479

Pas d'exercice du droit de préemption

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

✓ Commission Environnement du 09/10/2018

Rapport de Patrice MORTREUIL et Pierre EYMERY

✓ Halte-Garderie Itinérante (HGI) : convention tripartite 2018-2021

Dans le cadre de leur compétence petite enfance, les 8 communes de la Valdaine : Chirens, Massieu, Merlas, Saint Bueil, Saint Geoire en Valdaine, Saint Sulpice des Rivoires, Velanne et Voissant, ont co-signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de l'Isère pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Depuis 2004, les 8 communes ont développé un partenariat avec la CAPV et l'association ADMR. Une convention a été renouvelée pour la durée du CEJ prévoyant :

- La mise à disposition d'un véhicule
- Le versement par la CAPV d'une subvention annuelle d'équilibre
- Une prestation de service, confiant au CIAS la gestion du CEJ

Sur le plan financier, la convention prévoit, sur la base d'un bilan annuel, la facturation du coût total du service halte-garderie itinérante aux communes.

Il est demandé au conseil municipal de renouveler la convention arrivée à échéance fin 2017. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités pratiques et financières de ce partenariat.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ Points d'information de la commission Scolaire

Conseil d'école Lambertièrre le 5 novembre

Conseil d'école Val'joie le 6 novembre

Présentation du visuel du Totem pour le don du sang qui sera peint par les enfants du Conseil Municipal des Jeunes

✓ Points d'information de la commission Culture

- Représentation de la lecture mise en scène « au Café de la Paix » le samedi 10 novembre à 11h dans la salle du conseil municipal. Entrée libre
- « Livres à vous » a débuté avec un programme chargé.
Représentations le samedi 24 novembre en matinée à l'accueil de loisirs et l'après-midi à l'espace Versoud.